

L'Alsace-Lorraine, territoire allemand



Elle attend. Jean-Jacques HENNER, 1871, Paris,
Musée Jean-Jacques Henner, © RMN/Franck Raux.

Exacerbé juste après le conflit, le sentiment patriotique s'estompe cependant progressivement, pour resurgir à la veille de la Première Guerre mondiale. Partisan de la guerre à outrance, Gambetta s'était opposé à la signature d'un armistice lorsqu'il était ministre de l'Intérieur et de la Guerre. En février 1871, il est élu dans neuf départements mais choisit d'être député du Bas-Rhin, avant de démissionner pour montrer son opposition à l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine. D'après Castagnary, dans *Le Siècle* daté du 31 juillet 1871, Gambetta montrait le tableau en disant: « C'est ma fiancée ! ».

Au terme de la guerre de 1870, qui oppose la France à la Prusse, le traité de Francfort entérine le transfert de souveraineté sur l'Alsace et la Moselle, qui deviennent ainsi officiellement allemandes.

Le 9 juin 1871, elles sont « réunies » à l'Empire allemand par une « loi d'Union » et sont proclamées « Terre d'Empire » (*Reichsland*).

L'Alsace n'est alors française que depuis deux siècles. Si l'évêché de Metz a été rattaché au royaume de France dès le XVI^e siècle, la Lorraine ducal n'a, quant à elle, perdu son indépendance qu'à la mort du duc Stanislas. Le nouveau *Reichsland* est ainsi une juxtaposition de plusieurs ensembles distincts linguistiquement, culturellement, historiquement et économiquement.

En 1871, sous le pinceau de Jean-Jacques Henner, l'Alsace protestataire attend sa réintégration à la France.

En 1911, la province aspire à une meilleure intégration dans l'Empire.

「 La France renonce en faveur de l'Empire allemand à tous ses droits et titres sur les territoires situés à l'Est de la frontière ci-après désignée (...). L'Empire allemand possèdera ces territoires à perpétuité, en toute souveraineté et propriété ».

Traité de Francfort, 10 mai 1871